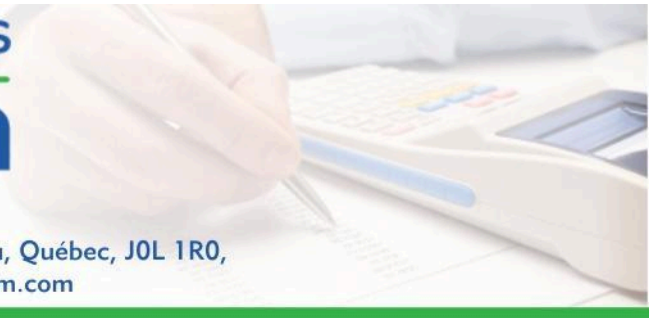




GESTIONS COMPTABLES
summum



9264-5027 Québec inc., 75 rue Dupont, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Québec, J0L 1R0,
Bureau: 438 410-8459 Courriel: info@gestionscomptablessummum.com

Mot du président



Que votre entreprise soit en démarrage ou encore en pleine expansion, une bonne gestion comptable est garante de sa santé financière. Si vous n'avez pas toujours le temps de vous occuper de la gestion comptable et administrative au quotidien, il est sage de faire appel à des services complémentaires d'appoint. Toutefois, il est important de confier ces tâches à une entreprise de confiance, compétente, et qui prendra vos intérêts à cœur.

Gestions comptables Summum possède la polyvalence et l'expérience nécessaires pour garantir l'assiduité de vos remises gouvernementales, maintenir votre comptabilité à jour ou encore émettre les chèques de paie.

Entourée d'une équipe de collaborateurs spécialisés et fort de plusieurs années d'expérience dans plusieurs aspects de la gestion comptable et administrative, Gestions comptables Summum est l'entreprise toute désignée pour collaborer au succès de votre entreprise. À ce titre, il nous fera plaisir de vous présenter la liste des services que nous offrons, à votre convenance.

Michel Beaulieu
Gestions comptables Summum

Clientèle cible

- Entreprise en démarrage : que ce soit à l'étape de projet ou en cours de démarrage.
- Travailleurs autonomes, petites entreprises (10 employés ou moins) :
 - Petits commerces de détail
 - Entreprises de services : Salons de coiffure, ateliers de réparation, ateliers mécaniques (garages), courtiers immobiliers, avocats, notaires... Petites entreprises manufacturières : Fabricants de meubles, ...

Services offerts

- Support aux entreprises en démarrage ou en croissance
- Consultation en gestion d'entreprises
 - Implantation de politiques et procédures administratives
 - Recrutement de personnel
 - Formation du personnel administratif
- Implantation de logiciels comptables
- Gestion comptable des opérations :
 - Comptabilité et tenue de livres informatisée complète ou partielle
 - Gestion de la paie informatisée (dépôt direct disponible)
 - Remises gouvernementales (D.A.S., TPS-TVQ)
 - Rapports financiers mensuels
 - Listes de prix et coûts de revient
 - Contrôle d'inventaire
 - Support à distance
- Impôts particuliers et corporatifs
- Revendeur agréé enregistreur de kilométrage TripLogik

Consultation en démarrage d'entreprise

- Le projet (rêve)
- Comment réaliser le projet : C'est ici, que logiquement, vous faites appel aux services de Gestions Comptables Summum. Gestions Comptables Summum vous guidera et vous aidera à concrétiser votre projet :
 - Vous guidera d'abord vers le CLD (Centre local de développement) de votre région, qui offre des services gratuits de soutien aux entreprises en démarrage.
 - Vous dirigera vers des spécialistes de planification (Plan d'affaires et marketing).
 - Vous guidera dans le choix de la meilleure forme juridique de l'entreprise : Raison sociale (enregistrement) ou incorporation. En parallèle le choix d'une institution financière.
 - Vous dirigera vers les bonnes personnes pour la création de l'image de votre entreprise : Logo, carte d'affaires, papeterie d'affaires, site web, etc.
 - La recherche d'un local (si nécessaire).
 - L'inscription de l'entreprise à Revenu Québec (# de TPS et TVQ)
 - Si vous avez des employés (dans certains cas le propriétaire peut être considéré comme un employé), inscription à l'Agence de revenu du Canada et à la CSST (obligatoire pour tous les types d'entreprises du Québec).
- Une fois toutes ces étapes réalisées, vous êtes presque prêts à démarrer les opérations de votre entreprise; mais il y a encore quelques décisions à prendre : que ce soit une entreprise de services (aucune vente de biens corporels), un commerce de détail ou entreprise manufacturière (transformation de matière première en produits finis), il y aura un choix à faire concernant :
 - Le meilleur système comptable à utiliser : Sage 50 (Simple Comptable), Acomba ou système personnalisé. Par ailleurs, si vous confiez entièrement votre gestion comptable à Gestions Comptables Summum, peut-être vous n'aurez pas besoin d'acquiescer dès le départ un système comptable informatisé.

Consultation en gestion d'entreprises

- Application du plan d'affaires
- Élaboration des politiques et procédures administratives :
 - Implantation des meilleures méthodes de travail
 - Gestion des ressources humaines
 - aide au recrutement de personnel
 - Élaboration de descriptions de tâches (postes administratifs)
 - Élaboration des politiques salariales et avantages sociaux
 - Application de la Loi sur les normes minimales du travail
 - Formation du personnel administratif

Implantation d'un système comptable

- Choix du meilleur logiciel selon les besoins de l'entreprise : Sage 50 (Simple Comptable), Acomba ou système personnalisé.
- Adaptation du plan comptable.
- Adaptation professionnelle des différents formulaires : factures, bons d'achats, chèques, etc.
 - Certaines informations doivent être clairement indiquées aux acquéreurs de vos produits ou services. À titre d'exemple, le montant des taxes devrait normalement être indiqué sur vos factures.
 - Une entête indiquant clairement le nom et l'adresse de l'entreprise avec les numéros de téléphone pour vous contacter et si possible votre logo .
 - Si vous facturez les TPS et TVQ vos numéros doivent obligatoirement apparaître sur toutes vos factures et bons d'achats.
- Création des différentes bases de données : Inventaires, listes de prix, listes de clients, fournisseurs et employés

Le travail de «*tenue de livres*» comme on continue à l'appeler, et souvent à tort, a beaucoup évolué au cours des années et on l'appelle maintenant «*gestion comptable*» (ou *financière*). Vous comprendrez pourquoi c'est devenu presque une obligation pour un entrepreneur ou travailleur autonome de confier cette tâche à des entreprises ou personnes de plus en plus spécialisées. Il ne suffit

Tenue de livres informatisée

Si vous exploitez une entreprise au Québec, vous devez tenir des registres. Les renseignements qui y sont contenus doivent permettre aux gouvernements de vérifier vos revenus et vos dépenses d'entreprise afin d'établir toute somme qui doit être payée.

Notez qu'il est très important de conserver tous les documents relatifs aux opérations financières de l'entreprise :

- Facturation, encaissements, dépôts :
 - le relevé quotidien de vos revenus, accompagné de vos factures et de votre ruban de caisse enregistreuse;

- Achats, paiements des fournisseurs :
 - le relevé quotidien de vos dépenses d'exploitation, accompagné de vos chèques oblitérés, de vos chèques annulés et de vos reçus;
 - vos factures et les relevés mensuels de vos transactions effectuées par carte de crédit;
 - les pièces justificatives concernant vos déplacements;
 - les pièces justificatives concernant les frais de repas et de représentation avec explication;
 - un relevé du kilométrage effectué par chaque véhicule utilisé en partie pour exercer votre activité professionnelle ou commerciale, et en partie à des fins personnelles;
 - les pièces justificatives concernant vos dépenses en immobilisation;

QUESTIONS COMPTABLES
summum

- Conciliations bancaires
 - Relevés bancaires et de cartes de crédit

- Gestion de la paie
 - les registres indiquant le nom de vos employés, leur salaire et les retenues faites pour chacun d'eux;
 - Partenariat avec Ceridian (dépôt direct ou gestion de la paie complète)
 - préparation des T4 et Relevés 1.

En résumé, toutes ces étapes de la gestion comptable permettent de vérifier les sommes que vous avez perçues et que vous devrez percevoir relativement à la TPS et la TVQ, les montants de taxe que vous avez payés et que vous devrez payer, si vous faites une demande de crédit de taxes sur les intrants (CTI) ou de remboursement de la taxe sur les intrants (RTI), de même que toute information ayant servi au calcul de vos retenues à la source et de vos cotisations d'employeur.

Puis à la fin de chaque mois ou trimestre (période de TPS-TVQ) nous serons en mesure de faire la :

- Production des rapports gouvernementaux (TPS-TVQ, retenues à la source);
- Production des états financiers mensuels :
 - bilan, états des résultats, etc.
- Liste des comptes à recevoir et à payer
- Préparation de la fin d'année fiscale en vue des rapports d'impôts.

Généralement, vos registres et vos pièces justificatives (y compris sur support électronique) doivent être conservés pendant un minimum de **six ans** après la fin de la dernière année d'imposition à laquelle ils se rapportent. L'année d'imposition d'une entreprise individuelle ou d'une société de personnes correspond à l'année civile; l'année d'imposition d'une société correspond à son exercice financier.

«Pour réussir en affaires, nul besoin d'être expert en tout, il faut savoir s'entourer des meilleurs...»



CODE D'ETHIQUE

GESTIONS COMPTABLES SUMMUM ET SON CLIENT:

1. Gestions comptables Summum doit offrir des services comptables de qualité professionnelle, et ne doit en aucun cas, agir sous de fausses représentations quant à ses compétences, ou tenter d'induire le client en erreur, en laissant supposer qu'il possède les qualifications de membres d'une Corporation Professionnelle reconnue par le Code des Professions.
2. Gestions comptables Summum ne doit jamais accepter d'entreprendre un travail pour lequel il n'a pas les aptitudes, les connaissances ou les moyens.
3. Gestions comptables Summum doit reconnaître à son client, le droit de consulter un Membre d'une corporation professionnelle, et doit, lorsqu'il le juge à propos, lui conseiller de le faire de façon objective.
4. Gestions comptables Summum doit s'acquitter de son mandat envers son client d'une façon intègre et honnête, en s'assurant de la qualité des services et en fixant des honoraires d'une façon juste et raisonnable.
5. Gestions comptables Summum doit garder accessible à son client, les documents qui le concernent, et lui en fournir copie au besoin.
6. Gestions comptables Summum doit garder confidentielles toutes les informations obtenues de son client, et ne les révéler qu'avec autorisation de ce dernier.
7. Gestions comptables Summum doit aviser le personnel qu'il emploie, de la confidentialité qu'il garantit à son client, et s'assurer que ses employés s'engagent à la respecter.
8. Gestions comptables Summum doit informer son client de toute erreur commise dans l'exécution de son travail, et qui pourrait porter préjudice à son client ou à ses affaires.
9. Gestions comptables Summum doit toujours éviter les situations où il deviendrait en conflit d'intérêts, et où il lui serait difficile ou impossible d'agir pour le bien de son client. Il doit informer son client de l'existence d'un conflit d'intérêts inévitable.



GESTIONS COMPTABLES
summum

10. Gestions comptables Summum peut accepter de recevoir des ristournes, commissions, ou autres avantages personnels, dans l'exercice de sa profession seulement s'il en résulte un ou des avantages pour son client.
11. Gestions comptables Summum doit éviter de se servir du nom de ses clients à des fins publicitaires ou personnelles.
12. Gestions comptables Summum doit pouvoir produire à son client, un relevé détaillé de ses honoraires, et lui fournir toutes les explications qu'il serait en droit d'exiger.
13. Gestions comptables Summum ne pourra charger des intérêts sur un compte en souffrance, qu'après en avoir avisé son client.
14. Avant de confier la perception de ses comptes à une tierce personne, Gestions comptables Summum s'assurera qu'elle agira avec tact, et il n'aura recours à des procédures judiciaires qu'après avoir épuisé les autres moyens de recouvrement à sa disposition.
15. Gestions comptables Summum doit refuser catégoriquement de s'occuper des affaires d'un client qui nécessiteraient des opérations illicites ou illégales, et il doit immédiatement informer son client lorsque ce dernier agit frauduleusement.

GESTIONS COMPTABLES
summum